



Renseignement effacement de dettes

Par **dalodier**, le **08/03/2012 à 10:49**

Bonjour, nous sommes convoqués à comparaître à l'audience publique du tribunal pour une procédure de redressement personnel. J'ai certains créanciers qui ne sont pas d'accord. Ma question est : n'ayant pas une voiture bien sûr pour nous déplacer, est-ce que cela poserait soucis de ne pas s'y présenter si on les avertis ? Croyez-vous que cela nous serait refusé l'effacement de dettes. Merci

Par **cocotte1003**, le **09/03/2012 à 13:01**

Bonjour, comment voulez-vous vous défendre si vous n'êtes pas présent ? Il faut vous rendre à l'audience, cordialement